

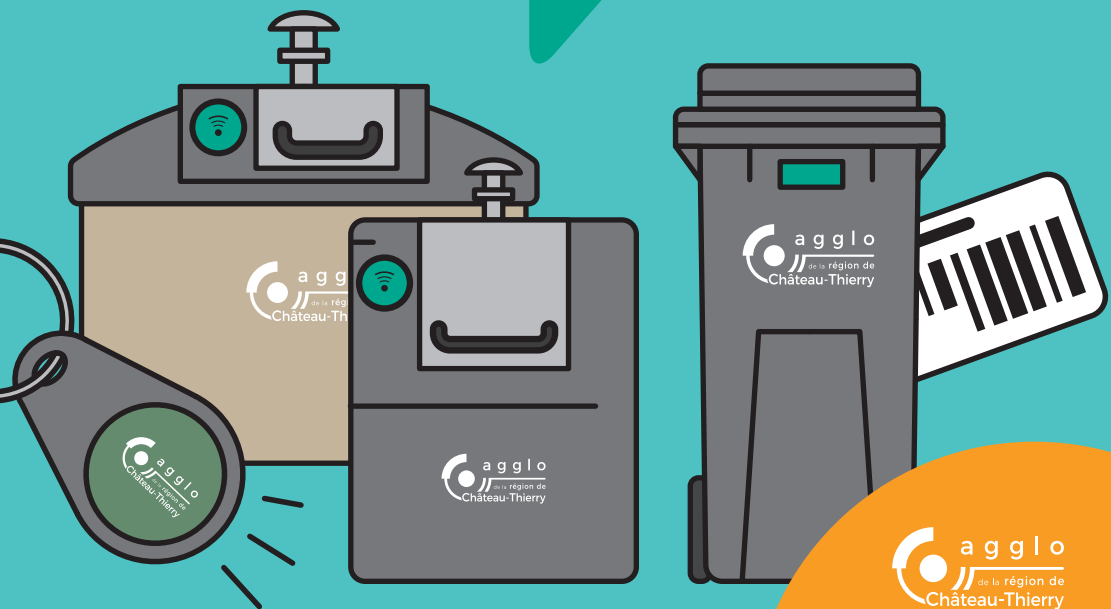
ZÉRO DÉCHET

AGGLO DE LA RÉGION DE
CHÂTEAU-THIERRY

Tarifs
prévisionnels
à l'intérieur

1^{ER} JANVIER 2023 L'ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE POUR TOUS

COMMENT ÇA MARCHE ?



agglo
de la région de
Château-Thierry

1^{ER} JANVIER 2023

EN ROUTE VERS L'ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE

DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est le nouveau mode de paiement pour votre service déchets. Il remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) incluse dans l'impôt foncier ou dans les charges locatives et la Redevance Incitative (RI) sur le territoire de Condé-en-Brie.

Plus équitable, il tient compte du volume de déchets que vous produisez.

“ Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ”

OBJECTIF

INCITER À PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET À MIEUX TRIER

-23% de déchets ménagers d'ici à 2023

2020
226 kg /
habitant / an



2023
174 kg /
habitant / an

DEUX ENJEUX MAJEURS DE L'ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE



UN BÉNÉFICE ENVIRONNEMENTAL

Les déchets, lorsqu'ils ne sont pas recyclés, ont un impact direct sur l'environnement.

Recycler au maximum, économiser nos ressources : c'est essentiel pour lutter contre le réchauffement climatique.



LA MAÎTRISE DES COÛTS

En 2025, notre collectivité devra verser à l'État 65 € par tonne de déchets enfouis, contre 25 € en 2020.

La solution ?

réduire ses déchets pour limiter la hausse des coûts. C'est un des enjeux majeurs de l'abonnement déchets service mis en place par votre collectivité !



Toute l'info sur www.carct.fr > rubrique déchets

→ 1,6 million de tonnes de CO₂ ont été évitées en France en 2020 grâce au recyclage*.

*source l'Usine Nouvelle

→ CHAQUE DÉCHET A UN COÛT

Déchets ménagers mais aussi recyclables, verre et déchets en déchèterie... sont collectés, traités par votre service déchets et compris dans votre abonnement.



COMMENT EST CALCULÉ L'ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE PAYÉ PAR LES USAGERS ?

1

UNE PART FIXE (= ABONNEMENT)

Elle correspond à l'accès à l'ensemble du service déchets et inclut un forfait de 26 levées de votre bac d'ordures ménagères ou 104 dépôts de sacs par foyer et par an. Elle dépend de la taille de votre bac.

OBJECTIF

Sortir votre bac moins souvent

2

UNE PART VARIABLE

Elle prend en compte le nombre de levées ou dépôts supplémentaires, au-delà du nombre défini dans l'abonnement.

OBJECTIF

Limiter votre part variable en réduisant vos déchets ménagers

Chaque levée de bac ou dépôt de sac est compté !

Pour cela, nous vous équipons de bacs pucés ou d'un badge.



NOMBRE de présentations à la collecte de bacs ou dépôts de sacs, au-delà du nombre défini dans le forfait.



(multiplié par)



TARIF UNITAIRE

- Il dépend du volume du bac.
- Pour l'habitat collectif, il dépend du coût d'un dépôt de sac.

ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE 2022, TARIFS TESTS POUR LA FACTURATION À BLANC



POUR TOUS LES USAGERS

| | Abonnement, 26 levées ou 104 dépôts inclus | Tarif unitaire par levée ou dépôt supplémentaire |
|---|--|--|
| Point d'apport déchets ou sacs prépayés | 197 € | 1 € |
| Bac ordures ménagères 120 litres | 231 € | 2,50 € |
| Bac ordures ménagères 180 litres | 299 € | 3,70 € |
| Bac ordures ménagères 240 litres | 369 € | 5 € |
| Bac ordures ménagères 360 litres | 507 € | 7,50 € |
| Bac ordures ménagères 660 litres | 859 € | 14 € |
| Bac ordures ménagères 770 litres | 977 € | 16 € |

Réévaluée chaque année, cette grille tarifaire est votée en conseil communautaire pour suivre l'évolution du coût des déchets.



À NOTER

Un bonus pour les usagers les plus vertueux est à l'étude !



ZÉRO DÉCHET
AGGLO DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY



ABONNEMENT DÉCHETS SERVICE

UNE MISE EN PLACE EN 3 ÉTAPES

1

MARS À AOÛT 2022 LA PHASE DE TEST

Les levées des bacs et dépôts des sacs sont comptabilisés. Un courrier vous sera adressé pour vérifier vos informations personnelles.

2

SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2022 L'ENVOI D'UNE FACTURE À BLANC

Vous recevez une facture basée sur les levées / dépôts comptabilisés. Elle vous donne une vision de ce que vous aurez à payer à partir de 2023.

À NE PAS
PAYER

3

1^{ER} SEMESTRE 2023 1^{ÈRE} FACTURE

Vous recevez votre 1^{ère} facture de l'abonnement déchets service.

À PAYER



FOIRE AUX QUESTIONS

À quelle fréquence et combien de fois pourrais-je sortir mon bac ?

La collecte du bac à ordures ménagères est possible toutes les semaines. Vous êtes libre de le sortir à chaque collecte, mais attention à votre facture, dont la part fixe ne comprend que 26 levées de bac ou 104 dépôts de sacs. **Si votre bac à ordures ménagères n'est pas plein, ne le sortez pas**, pour éviter de comptabiliser une levée.

Si des personnes mettent des déchets dans mon bac, est-ce que cela va me coûter plus cher ?

Non, car la facturation ne prend pas en compte le poids de vos déchets, mais le nombre de levées (collecte) de votre bac ou d'ouverture de votre conteneur. Pour éviter tout malentendu, pensez à bien rentrer votre bac après chaque collecte.

Comment s'assurer que le dépôt d'un sac de déchets ménagers dans un point d'apport déchets ne dépasse pas le volume préconisé ?

Les bornes sont équipées d'un système de tambour, limitant le volume de déchets déposés à chaque ouverture. Le tambour accepte des sacs jusqu'à 30 L.

Si je ne présente jamais mon bac ou ne dépose jamais de sac, devrais-je payer ?

Oui, tout le monde produit des déchets, vous aurez donc besoin d'un bac pour les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement. La part fixe de l'abonnement inclut également la collecte et le traitement de l'ensemble des déchets, y compris le verre et l'exploitation des déchèteries...

Je n'ai pas besoin de bac à ordures ménagères, je dépose mes déchets chez ma voisine. Est-il possible de rendre mon bac ?

Non, la part fixe de l'abonnement déchets service est due quel que soit le niveau d'utilisation du service et par tous les usagers. En effet, chacun est redevable parce qu'il a accès au service qui comprend la collecte et le traitement de tous les déchets, ainsi que l'exploitation des déchèteries...

LES CONTACTS UTILES

Soutenu par



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CITEO

Pour toute question
sur le service de collecte,
la facturation, la communication
et l'animation :

SERVICE DÉCHETS
service-dechets@carct.fr
03 23 85 34 97
www.carct.fr

